Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_104_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : 1**8**

Date de la convocation : **29 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, DUBUC Frédéric, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : BLAISE Estelle (a donné procuration à HEUDES Estelle), LEBAS Sophie et LÉVÊQUE Mickaël, (a donné procuration à CAZIN Mireille).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme LAURENT Eliane a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°104-2026 RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027
Nomenclature : *4.2 - Personnels contractuels de la FPT*

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 et précise que cinq agents recenseurs seront nommés pour les besoins de l'enquête.

Cette fonction requiert un certain nombre de qualités (capacité relationnelle, moralité et neutralité, ordre et méthode, disponibilité et ténacité). Il convient de fixer le calcul de leur indemnisation.

L'INSEE a transmis un récapitulatif de la rémunération des agents recenseurs dans les communes de moins de 10 000 habitants lors de la campagne 2024 en Bretagne.

Le mode de calcul arrêté lors du précédent recensement (montant forfaitaire par document) pourra être réactualisé en prenant une répartition médiane des montants bruts observés en €, à savoir :

- 0.90 € brut / feuille de logement
- 1.30 € brut / bulletin individuel
- 12.31 € brut / heure de formation
- 120 € Indemnisations kilométriques (pour couvrir les frais de déplacement)
- 100 € brut pour la tournée de reconnaissance

Pour information, l'INSEE indemnise la commune à hauteur de 3 670 € (Pour rappel, 3 580 € en 2022).

Après en avoir délibéré et pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs au nombre d'imprimés collectés et remplis, selon les forfaits suivants :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_104_2026-DE

- 0.90 € brut / feuille de logement
- 1.30 € brut / bulletin individuel
- 12.31 € brut / heure de formation
- 120 € Indemnisations kilométriques (pour couvrir les frais de déplacement)
- 100 € brut pour la tournée de reconnaissance

- **CHARGE** Mme le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs,

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille